



Succession d'un couple dont le mariage est récent

Par **laïcator**, le **04/08/2010** à **16:09**

Bonjour,

Fonctionnaire à la retraite je vis maritalement depuis de nombreuses années avec une dame bien moins âgée que moi. Si je l'épouse aujourd'hui , à mon décès, aura-t-elle droit à 50% de ma pension? Y a-t-il des conditions?

Merci d'avance pour la réponse.

Cordialement,
Sven Carlesen